

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC
Province de Québec
MRC de Maskinongé

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donnée par la soussignée, de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 3 avril 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles.
2. **Une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement aura lieu le :**
5 juin 2023, à 18 h 00
au centre communautaire de Saint-Mathieu-du-Parc
situé au 520, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc
3. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le règlement a pour but d'encadrer la démolition des bâtiments principaux, des immeubles patrimoniaux et de certains bâtiments ou construction et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 561, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc entre 8h00 et 12h00 et entre 13h00 et 17h00 ou sur le site internet de la Municipalité au www.saint-mathieu-du-parc.ca.

DONNÉ À SAINT-MATHIEU-DU-PARC, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE MAI 2023.



Directrice générale et greffière-trésorière